



Sacem



NOUVEAU 1 an de Musique à l'école

Madame, Monsieur,

Jouée, chantée ou écoutée, la musique est un formidable instrument d'éveil qui accompagne les enfants tout au long de leurs activités. Afin de répondre à la demande conjointe du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Culture vous encourageant à accueillir en musique vos élèves dès la rentrée scolaire, mais aussi face aux usages de plus en plus nombreux de la musique à l'école (en 2019, 71% des écoles ont mis en place une chorale*), la Sacem vous propose son nouveau forfait "1 an de musique à l'école".

A partir de **74,08 € TTC**, celui-ci vous permet de diffuser de la musique en toute liberté, en toute simplicité, et en toute sécurité juridique*. Effectuez **une seule déclaration pour l'année scolaire**, organisez un **nombre illimité d'activités péri-et parascolaires** à destination et/ou avec la participation des enfants (chorales, orchestres, fêtes de l'école, kermesses, goûters, activités d'éveil, spectacles de danse...), et sonorisez n'importe quel espace commun dans votre établissement (halls et couloirs, cours et préaux, espace de restauration...).

Souscrivez directement en ligne, soit :

Munissez-vous de vos identifiants

- En quelques clics sur www.sacem.fr/musiquealecole
- En flashant le QR code ci-contre

Si vous souhaitez néanmoins déclarer par courrier, vous trouverez ci-joint une déclaration simplifiée, à nous retourner **avant le 28 septembre prochain**.

Votre conseiller Sacem se tient à votre disposition au _____ ou par courriel _____ pour vous aider à remplir votre déclaration ou vous fournir tout renseignement complémentaire. Vous trouverez au verso de ce courrier plus d'informations sur les missions de la Sacem, notamment sur l'importance du reversement des droits collectés aux créateurs.

Par ailleurs, en effectuant votre déclaration, vous bénéficierez de conseils et de réductions chez plus de 80 partenaires pour équiper votre école en matériel ou faire appel à des musiciens. Rendez-vous dès maintenant sur SacemPro.fr.

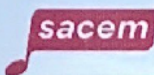
Au nom des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, nous vous remercions par avance de votre contribution, et vous souhaitons une excellente rentrée en musique.

La loi prévoit aux articles L. 122-4 à L. 335-10 du Code de la Propriété intellectuelle, que l'auteur doit donner son autorisation et recevoir une rémunération pour la diffusion publique et la reproduction de ses œuvres. Diffuser au public ses œuvres sans autorisation est assimilé à de la contrefaçon et peut être puni d'une peine allant jusqu'à 300.000€ d'amende.

225, av. Charles-de-Gaulle
92528 Neuilly-sur-Seine cedex

Tél. : 01 47 15 47 15
Fax : 01 47 15 47 16

Société civile à capital variable
775675739 RCS Nanterre



Renvoyez ce document, accompagné de votre règlement, à :
Sacem

Souscription Forfait "1 an de Musique à l'école"

ou directement en ligne sur www.sacem.fr/musiquealecole

Nom de l'organisateur (association, club, organisme...) : _____
 Prénom et nom du représentant : _____ Qualité : _____
 Adresse : _____
 Commune : _____ Code postal : [][][][][][]
 Tél. : [][][][][][][][][] Courriel : _____
 Nom et adresse de l'école : _____

A. Je souscris au forfait "1 an de Musique à l'école"

Le forfait 1 AN DE MUSIQUE à L'ECOLE vous permet d'organiser un nombre illimité d'animations à destination et/ou avec la participation des enfants, que la musique soit jouée, chantée ou écoutée tout au long de l'année (kermesses, fêtes, goûters, animations, activités d'éveil ou de loisirs...) et/ou de sonoriser votre établissement (halls, couloirs, cours de récréation, espaces de restauration...).

! Important : les événements dont le budget artistique est supérieur à 650 € TTC ne peuvent être inclus dans ce forfait annuel. Celui-ci comprend le salaire, cachet et autres charges liées aux rémunérations des personnels artistiques (y compris le personnel technico-artistique). Merci de contacter votre délégation régionale le cas échéant.

FORFAIT "1 AN DE MUSIQUE À L'ÉCOLE"	Musique live uniquement (Chorale, Orchestre...)	Avec musique enregistrée* (CD, MP3, streaming...)
Plein tarif	92,58 € TTC <input type="checkbox"/>	149,31 € TTC <input type="checkbox"/>
Tarif réduit de 20 % pour toute déclaration avant le 28/09/2020	74,08 € TTC <input type="checkbox"/>	130,81 € TTC <input type="checkbox"/>

* Lorsque vous diffusez de la musique enregistrée (CD, MP3, streaming...), la Sacem collecte en complément la rémunération équitable due aux interprètes et aux producteurs de disques, pour le compte de la Spré (plus de détails sur spre.fr). Pour les associations de bénévoles sans but lucratif, le montant est de 56,73 € TTC et est inclus dans les montants indiqués ci-dessus.

B. Je règle le montant de mes droits en fonction du forfait sélectionné

- J'opte pour la facturation électronique, je recevrai un lien me permettant d'accéder à ma facture, au courriel renseigné ci-avant.
- J'opte pour le prélèvement bancaire automatique et remplis les mandats de prélèvement SEPA présents au verso.
- Je règle par chèque à l'ordre de la Sacem.

Je soussigné(e) _____ déclare exacts les renseignements mentionnés par la présente déclaration.

Fait à _____ Le _____ Signature

Sacem : Société civile à capital variable • 775 675 739 RCS Nanterre • 225, avenue Charles-de-Gaulle • 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex • www.sacem.fr
 Ces informations sont toutes obligatoires. Elles sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr.

PII-13053 Page 5/21